

RCS : NIMES Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00652 Numéro SIREN : 419 568 845 Nom ou dénomination : A&P

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/014708

Désignation de l'entreprise	SAS A & P	Néant	☐
Adresse de l'entreprise	35 ZAM du Tapis Vert	30170 ST HIPPOLYTE DU FORT	
Numéro SIRET *	4 1 9 5 6 8 8 4 5 0 0 0 2 0		
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2	Durée de l'exercice précédent *	1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 1 2 2 0 2 2	3 1 1 2 2 0 2 1
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016	735	1 648
	Immobilisations corporelles *	028	030	81 183	108 725
	Immobilisations financières * (1)	040	042	18 260	18 260
Total I (5)		044	048	100 178	128 632
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062	51 511	44 856
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	2 817	100 703
	Créances (2)	068	070	8 591	56 161
	Clients et comptes rattachés *	072	074	141 117	84 608
	Autres * (3)				
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	258 631	221 741
	Charges constatées d'avance *	092	094	16 266	6 575
	Total II	096	098	478 933	514 644
Total général (I+II)		110	112	579 110	643 276
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		7 622	7 622
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		762	762
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131		365 105	338 442
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		(135 640)	26 662
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		237 850	373 489
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154		10 000	10 000
	Emprunts et dettes assimilées	156		121 513	171 281
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		1 995	1 461
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		159 488	32 442
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	3 801	48 264	54 603
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		331 261	259 787
	Total général (I + II + III)	180		579 110	643 276
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	71 319
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 933
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	4 167

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2023

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions	e		
autres que celles visées en (a),	f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle la versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
1	2	3	4	5	6	7	8
M GRAND Alain GERANT 10 PLACE DU DOYEN GACHON 30610 SAUVE	60	2022					
Mlle GRAND DOLORES GERANT 31 ALAMEDA JAUME I PISO 6 FUERTIA 11 99999 VALENCIA	40	2022	15 600				

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**REMUNERATIONS**

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SAS A & P

31/12/2022

Détail des réintégrations diverses		
Pénalités et amendes		470
CSG NON DEDUCTIBLE		233
Total des réintégrations diverses	330	703

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

Paul

A & P

Société par actions simplifiée au capital de 7622.45 €

Siège social : 35 Zam Du Tapis Vert

30170 Saint Hippolyte du Fort

419 568 845 RCS Nîmes

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023**

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
s'élevant à : - 135 640 €, de la manière suivante :

- Un résultat de : - 135 640 €
- Une somme de : - 135 640 €

Affectée en totalité au compte « autres réserves ».

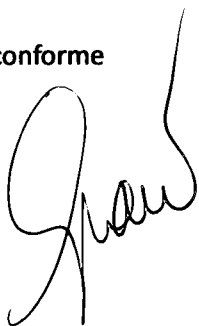
Rappel des dividendes antérieurement distribués :

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Copie certifiée conforme

Le président,

Alain Grand



Société par actions simplifiée au capital de 7622.45 €

Siège social : 35 Zam Du Tapis Vert

30170 Saint Hippolyte du Fort

419 568 845 RCS Nîmes

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le trente juin, a neuf heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuel au siège social sur convocation du président.

Sont présents ou représentés :

- Dolores Grand Vila, propriétaire de : 40 actions
- Alain Grand, propriétaire en usufruit de : 60 actions

Soit un total de : 100 actions

Sur les cent (100) actions composant le capital social.

Alain Grand préside la séance en sa qualité de Président.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code du commerce
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- La feuille de présence
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mise à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Quitus à la gérance
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-9 du code du commerce
- Questions diverses

Le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion,

Personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ce rapport.

L'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de 703€ et qui ont donné lieu à une imposition de 105 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

s'élevant à : - 135 640 € de la manière suivante :

- Un résultat de : - 135 640 €
- Une somme de : - 135 640 €

Affectée en totalité au compte « autres réserves ».

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance

Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le Président : Grand Alain

